Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le 05/12/2022
ID : 044-214400350-20221128-DL_2022_11_14-DE

LA CHAPELLE SUR ERDRE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 33
Abstentions :
Pour : 33
Contre :

Département de Loire-Atlantique **Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le 28 novembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 novembre 2022, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL,
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSE
Noelle CORNO
Murielle DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD
Anne OLIVIER
Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Sylvie LAJEANNE
Isabelle LE HEIN
Martin MOTTET
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :
Laurent GODET, Camille BRANCHEREAU, Philippe RODRIGUES, Linda DION, Oscar NAVARRO, Christophe BOUVIER-BRAULT

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Laurent GODET à Murielle DINTHEER, Camille BRANCHEREAU à Katell ANDROMAQUE, Philippe RODRIGUES à Frédéric CHATELLIER, Linda DION à Laurent BREZAC, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY, Christophe BOUVIER-BRAULT à Erwan BOUVAIS

Anne OLIVIER a été élue Secrétaire de Séance.

Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le 05/12/2022
ID : 044-214400350-20221128-DL_2022_11_14-DE

LANCEMENT DE L'ÉCOLE SPORT SANTÉ SENIORS - CRÉATION D'UN NOUVEAU TARIF

DL_2022_11_14

Monsieur Brézac expose :

Dans l'objectif de préserver la santé de nos aînés et de renforcer la solidarité du territoire chapelain, les élus municipaux ont porté le projet de compléter l'offre de services sport-santé à destination d'un public spécifique : les personnes qui avancent en âge et ne sont pas adhérentes à une association sportive.

En effet, la pratique d'une activité physique et sportive s'inscrit au cœur des enjeux de santé publique. Elle permet de lutter contre la sédentarité, vecteur d'isolement et de mal-être, d'éviter la surenchère des soins et de prévenir la perte d'autonomie.

Un dispositif municipal a donc été créé, proposant à nos aînés une programmation pérenne d'activités physiques et sportives adaptées, sous la forme d'une école du sport appelée "École Sport Santé Seniors" dont l'encadrement sera assuré par un éducateur territorial des activités physiques et sportives spécialement formé, déjà présent dans les effectifs du Service des Sports.

Cette action est soutenue par la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de la Loire-Atlantique.

Le déploiement de l'école Sport Santé Seniors est prévu en deux temps :
- dans un 1er temps, un service sera ouvert pour les seniors valides et proposera des activités multisports s'inspirant des pratiques fédérales ;
- dans un 2nd temps, le dispositif sera complété par une action en faveur des seniors en perte d'autonomie, en coopération avec le pôle social. Le contenu pédagogique reposera sur des thématiques adaptées aux enjeux du maintien en bonne forme et de l'autonomie : équilibre, coordination, agilité, vitesse, force...

Ainsi, janvier 2023 verra le lancement du temps 1 de l'école Sport Santé Seniors avec une saison de lancement comprenant 20 sessions au total, à raison d'un cours hebdomadaire d'une heure sur la période scolaire, jusqu'aux vacances d'été.
Ces cours ouvriront pour 2 groupes distincts, correspondant à 2 niveaux de pratique : le groupe "dynamique" et le groupe "bien-être".
A l'issue de la saison, les pratiquants seront orientés vers des associations partenaires proposant des activités adaptés à leurs capacités psychomotrices.
Ensuite, une nouvelle saison complète constituée de 30 sessions débutera à la rentrée scolaire 2023.

Le lancement de l'école Sport Santé Seniors s'accompagne de la mise en place d'un tarif municipal qu'il convient de créer. En vue de lisibilité, il est proposé de calquer ce tarif sur celui de l'école du sport destiné aux 6/7 ans, soit pour 2023 : le taux d'effort fixé à 0,06291 avec un tarif plancher de 20 € et un tarif plafond de 151,27 €.

Compte-tenu du démarrage en cours d'année, il est proposé :
- de proratiser le tarif annuel de la première saison qui commencera début janvier pour s'achever fin juin 2023, et comprendra donc 20 sessions sur 30, en fixant un tarif plancher de 13,33 € et un tarif plafond de 100,85 €,
- de donner aux participants de la saison de lancement la possibilité de s'inscrire l'année suivante pour une saison complète et totaliser ainsi un an et demi de présence dans l'école.

Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le 05/12/2022
ID : 044-214400350-20221128-DL_2022_11_14-DE

Vu l'avis de la commission Animation réunie le 16 novembre 2022,

<u>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide</u> :

1. **DE CRÉER un nouveau tarif « École Sport Santé Seniors » applicable à compter du 1er janvier 2023, calculé au taux d'effort, selon les règles suivantes :**
   - **taux d'effort de 0,06291,**
   - **tarif plancher de 20,00 € et un tarif plafond de 151,27 €,**
2. **DE FIXER un prorata temporis pour le tarif de l'année de lancement (année 2023), avec une facturation des 2/3 de la somme due en année pleine,**
3. **DE DONNER aux participants de la saison de lancement la possibilité de s'inscrire l'année suivante pour une saison complète et totaliser ainsi un an et demi de présence dans l'école,**
4. **D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cette délibération.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance

ANNE OLIVIER

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL

Transmise en préfecture et mise en ligne sur le site internet de la Ville le - 5 DEC. 2022